



Licenciement économique : attention aux motifs !

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Cécile Gilbert, Avocat au Barreau de l'Eure, SELARL Maubant Sarrazin Vibert - FISCALEX**
- Dernière vérification de la fiche : 22/02/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 22/02/2019

Vous rencontrez des difficultés économiques et, face à cette situation particulièrement difficile, vous vous interrogez sur la nécessité de mettre en place un plan de licenciement économique. Mais le pouvez-vous ?

Définir le licenciement pour motif économique

Précautions impératives ! Le licenciement économique est strictement encadré par la Loi. Plusieurs conditions doivent être scrupuleusement respectées pour qu'un licenciement puisse être effectivement qualifié de « licenciement pour motif économique ».

La Loi définit le cadre du licenciement...

{ABONNEZ-VOUS}

Evaluez la situation économique exacte de votre entreprise

Primordiale. L'analyse de la situation économique de l'entreprise est primordiale, puisque c'est elle qui va conditionner la validité du motif retenu pour le licenciement économique.

Quel est le degré d'importance de vos difficultés financières ?...

{ABONNEZ-VOUS}